

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

RAPPORT 101

➔ **BUDGET DÉPARTEMENTAL 2024 -**
Décision Modificative n°2

RAPPORT 102

➔ **AUTORISATION DE DÉPENSES**
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT 103

➔ **AUTORISATIONS DE PROGRAMME**
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT -
Créations et révisions

RAPPORT 106

➔ **ÉGALITÉ FEMMES HOMMES -**
Actions menées en faveur du personnel
départemental et des usagers dans le cadre
des politiques publiques départementales

RAPPORT 110

➔ **ENGAGEMENT À CONSTRUIRE LES**
GENDARMERIES DE TOULON-SUR-ARROUX
ET DE VERDUN/CIEL

RAPPORT 201

➔ **HIPPOCRATE 71 -** Maintien et installation
des professionnels de santé en Saône-et-Loire

RAPPORT 202

➔ **ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES**
PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES
HANDICAPÉES - ENFANCE - SUIVI ACCUEIL
FAMILIAL - Rapport d'orientations budgétaires
pour la tarification 2025

RAPPORT 204

➔ **ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS**
D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES
DÉPENDANTES (EHPAD) - Soutien exceptionnel
au titre du Forfait global Dépendance

RAPPORT 303

➔ **SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE**
- Bilan 2024 et édition 2025

RAPPORT 305

➔ **APPEL À PROJETS TERRITOIRES -**
Règlement 2025

RAPPORT 306

➔ **SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES -**
Aide au permis de conduire - adoption de
la convention de partenariat avec le Service
départemental d'incendie et de secours (SDIS 71)
et l'Union départementale des sapeurs-pompiers
de Saône-et-Loire (UDSP71)

RAPPORT 401

➔ **LECTURE PUBLIQUE : DISPOSITIF TADAM !**
DANS LES MÉDIATHÈQUES - Ouverture
du dispositif à de nouveaux bénéficiaires et
présentation du catalogue Tadam ! 2025-2026

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 104

➔ **ADMISSION EN NON VALEUR, CRÉANCES IRRECOUVRABLES ET REMISES GRACIEUSES** - Direction des ressources humaines et des relations sociales

RAPPORT 105

➔ **RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023** - Présentation du Rapport social unique pour l'année 2023 avec indication des moyens budgétaires et en personnel dont dispose le Département

RAPPORT 107

➔ **INDEMNITÉS DE SINISTRE** - Information

RAPPORT 108

➔ **MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT** - Information

RAPPORT 109

➔ **REPRÉSENTATION EN JUSTICE** - Information

RAPPORT 203

➔ **ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)** - Attribution de subventions d'investissement
Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées

RAPPORT 205

➔ **CONTRACTUALISATION PRÉVENTION PROTECTION DE L'ENFANCE** - Contrat 2024

RAPPORT 301

➔ **APPROBATION RAPPORTS D'ACTIVITÉS** - SEM Val de Bourgogne, SEM Patrimoniale Sud Bourgogne et SPL Sud Bourgogne Aménagement

RAPPORT 302

➔ **RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024** - Mission politique agricole

RAPPORT 304

➔ **POLITIQUE DE L'EAU** - Financement de la révision du Schéma directeur départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable portée par le SYDRO71

RAPPORT 307

➔ **PLAN NATURE** - Nouveau dispositif en faveur des forêts mosaïques : adoption d'un avenant à la convention avec l'Office National des Forêts

RAPPORT 308

➔ **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** - Attribution d'une aide exceptionnelle à la commune de Sanvignes-les-Mines

RAPPORT 309

➔ **PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT 4ÈME ÉCHÉANCE 2024-2029** - Mesures prises par le Département pour lutter contre le bruit généré par le trafic des véhicules sur les routes départementales empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an



FINANCES

RAPPORT 101

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2024

Décision modificative 2

RAPPORT 102

AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT 103

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Créations et révisions

Ces trois rapports prennent en compte le contexte actuel, avec les finances de l'Etat qui inquiètent toutes les collectivités puisque l'Etat recherche 60 milliards d'euros dont 5 pour les collectivités territoriales (la moitié uniquement pour les Départements). Les conséquences sont lourdes, une trentaine de Départements ne pourront pas boucler leurs budgets.

Ce n'est pas le cas du Département de Saône-et-Loire du fait d'une gestion saine de ses finances. Cependant, pour la collectivité départementale, qui doit déjà faire face à l'explosion des dépenses sociales, aux transferts de charges non compensés, **cela représente 35 millions d'euros :**

- ➔ 7,5 M€ sur les recettes de TVA 2024-2025
- ➔ 5 M€ liés à l'abandon des perspectives de soutien aux Départements esquissées par le précédent Gouvernement
- ➔ 2,5 M€ liés aux transferts de charges non compensés comme les oubliés du Ségur
- ➔ 11,8 M€ du fonds de précaution

Et aussi

- ➔ 600 000 € de fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

➔ 2 M€ comprenant la hausse massive des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNCRACL) et la garantie de pouvoir d'achat des agents (GIPA)

➔ 5,4 M€ pour l'annonce du gel de la part de la TVA revenant au Département

Sans oublier les 14 M€ liés au transfert des allocations spécifiques de solidarité (ASS) sur le RSA.

La mobilisation des Départements, toutes tendances confondues, a été importante pour faire bouger les lignes.

C'est dans ce contexte que le **Premier Ministre Michel Barnier est intervenu aux Assises des Départements à Angers la semaine dernière pour annoncer des modifications dans le Projet de loi de finances 2025** pour atténuer l'effort des Départements.

Dans l'attente des nouvelles annonces, et pour prendre le temps de **réinterroger les politiques publiques pour trouver les 35 M€ manquants, la majorité départementale a décidé de reporter le budget en mars 2025.**



SOLIDARITÉS

RAPPORT 106

ÉGALITE FEMMES HOMMES

Actions menées en faveur du personnel départemental et des usagers dans le cadre des politiques publiques départementales

Chaque année, un rapport annuel décrivant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être présenté. Il s'agit d'une « grande cause nationale » depuis 2017.

Depuis 2016, le Département travaille à la mise en place des actions destinées à corriger les inégalités de genre afin de parvenir à une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes. Un plan d'actions a été mis en place pour la période 2020-2022.

Renouvelé en 2022, ce plan est basé sur 4 axes :

- ➔ Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- ➔ Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- ➔ Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- ➔ Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Les actions pour les usagers dans le cadre des politiques publiques départementales

Égalité et éducation

- Engagement du Conseil départemental jeunes
- Travail des Archives départementales : dans le contexte du 80^e anniversaire de la Libération, deux expositions « 1939-1945 : femmes en Saône-et-

Loire » et « Les compagnons de la Libération en Saône-et-Loire » - Prêt de l'exposition « Portraits de femmes »

- Carrefour des carrières au féminin

Égalité et soutien aux familles

- Le soutien à l'aide à domicile
- Répondre aux besoins des enfants et de leurs familles
- Lutte contre les violences intrafamiliales

Égalité et sport/santé

Égalité et insertion professionnelle

- ➔ L'année 2025 sera consacrée à la poursuite des actions et à la définition des nouvelles orientations pour les 3 années à venir.

QUELQUES CHIFFRES

Filière technique : 40 % de femmes

Filières administratives et sociales : 89 % des femmes

Catégorie A : 81,6 % de femmes (en conséquence de l'intégration des assistants sociaux éducatifs – 95% des femmes)

Administrateurs : 56 % des hommes

Direction : 50 %

RAPPORT 202

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PERSONNES ÂGÉES/PERSONNES HANDICAPÉES/ ENFANCE/ ACCUEIL FAMILIAL

Rapport d'orientations budgétaires tarification 2025

Établissements et services personnes âgées/ personnes handicapées

Chaque année, le Département doit déterminer le périmètre de dépenses ainsi que les tarifs des ESMS qu'il autorise et finance.

Sont concernés les EHPAD, les établissements d'accueil de personnes en situation de handicap, et les établissements relevant de la protection de l'enfance.

Deux enjeux :

➔ permettre la survie financière des établissements asphyxiés par la hausse générale de leurs coûts de fonctionnement ;

➔ assurer un reste à charge des résidents qui soit supportable.

Pour 2024, le taux directeur fixé était de +4%, et le point GIR a été revalorisé de + 4,1% à 8 €.

Pour 2025

- Hébergement, le Département augmente de 2 % le taux directeur.
- Dépendance, il porte le GIR à 8,19 €, soit + 2,4 % par rapport à 2024 (supérieur à la moyenne régionale qui se situe à 7,93 €).

➔ **C'est pour le Département une enveloppe de 1,5 M € supplémentaire.**

Protection de l'enfance et du handicap

Il est proposé de fixer le taux directeur à 1 % pour l'ensemble des établissements (publics et privés). En 2024, c'était 4 % pour le public, et 3,65 % pour le privé.

Pour l'accueil familial

Le Département fixe un taux d'évolution des budgets à 1 %.

EN 2025

21,8M € pour l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées

37,5M € pour la dépendance en EHPAD

71M € pour l'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées

69,4M € pour la prise en charge au titre de la protection de l'enfance

5,8M € pour la reconduction des mesures Ségur d'avant 2024

2,5M € pour l'extension du Ségur décidé par le Gouvernement Attal en juin 2024.

RAPPORT 204

ACCOMPAGNEMENT DES EHPAD

Soutien exceptionnel au titre du forfait global dépendance

La reconduction d'un dispositif mis en place l'an passé. Il s'agit d'abonder la section dépendance des EHPAD pour éviter une aggravation trop importante des déficits.

Le Département définit la valeur du point GIR. Un savant calcul permet d'établir la dotation à verser à chaque EHPAD en fonction du degré de dépendance des résidents. Les financeurs de la dépendance sont le Département (60%) via l'APA, et le résident (40%) via le ticket modérateur inclus dans sa facture mensuelle.

Cela signifie qu'en augmentant le point GIR pour financer la dépendance, on augmente aussi la facture du résident.

L'an passé, la dotation de 3,9M € a permis une baisse significative du déficit de la section dépendance :

- En 2022, 51 EHPAD étaient déficitaires sur cette section pour un montant de 7,86M €
- En 2023, 38 EHPAD étaient déficitaires sur cette section pour un montant de 4,58M €

➔ **Pour cette année, c'est une enveloppe de 3,5M €**

RAPPORT 201

HIPPOCRATE 71

Maintien et installation des professionnels de santé en Saône-et-Loire

Le nouveau règlement d'intervention Hippocrate 71 a été adopté lors de l'assemblée départementale de juin.

Hippocrate 71 est le fruit d'un travail de consensus entre les représentants professionnels de médecins (Association des jeunes médecins généralistes de Bourgogne, CDOM et URPPS) et des partenaires institutionnels du Département.

Les premières demandes ont été instruites. Elles dessinent de nouvelles installations en libéral en Saône-et-Loire.

Parmi les nouveautés fortement sollicitées, on observe une forte demande de l'aide au déplacement pour les externes.

Il s'agit ici de soutenir l'installation de 2 nouveaux généralistes à Etang-sur-Aroux et Crèches-sur-Saône) et d'octroyer une bourse d'étude à une étudiante de 5^e année en contrepartie de 5 ans d'installation.

AVEC
HIPPOCRATE71

LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE :

- Ⓣ soutien financièrement les étudiants en médecine
- Ⓣ facilite le maintien et l'installation des professionnels de santé libéraux dans son territoire





ATTRACTIVITÉ

RAPPORT 303

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Bilan 2024 et édition 2025

La présence du Département de Saône-et-Loire au SIA est une vitrine importante pour promouvoir son patrimoine agricole, ses agriculteurs, ainsi que ses produits locaux. Ce partenariat illustre l'engagement du Département pour la valorisation des circuits courts, des pratiques agricoles durables et de la notoriété des produits locaux sur le plan national.

Bilan 2024 très positif :

- ➔ Entre 15 et 20 000 visiteurs ont fait halte sur un de nos deux stands
- ➔ + 30% de ventes sur la partie boutique
- ➔ 1500 dégustations proposées aux visiteurs + rayonnement par la distribution de goodies
- ➔ 72 médailles au Concours Agricole pour la Saône-et-Loire
- ➔ Reportage M6 sur le Département en clôture de son JT du midi.

Fort de ce bilan, l'édition 2025 se conçoit comme suit :

➔ Stand de 100 m²

- créer un espace convivial et attractif sur deux pôles distincts (agriculture / attractivité)
- mettre en avant les spécificités du territoire en favorisant les échanges avec les visiteurs (acteurs professionnels, élus, représentants des institutions, grand public)
- Présence aux 9 jours du SIA du 22 février au 2 mars 2025
- Présence des offices de tourisme pour faire connaître la Saône-et-Loire comme territoire d'excellence.

Une convention de partenariat entre le Département et la Chambre Régionale d'Agriculture permet de structurer l'organisation et le financement de cette participation.

➔ **Le coût total de l'opération est estimé entre 168 000 € et 195 000 € HT.**

RAPPORT 305

APPELS À PROJETS

Règlement 2025

Le dispositif des AAP, efficace, simple et plébiscité par les collectivités se décline en 5 volets :

- ➔ Services de proximité du quotidien, et transition énergétique des bâtiments
- ➔ Urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement
- ➔ Développement, promotion, valorisation et attractivité des territoires
- ➔ Infrastructures et nouvelles mobilités du quotidien
- ➔ Santé

Depuis 2015, 91 M€ d'aides ont été allouées pour plus de 4300 projets soutenus pour un montant de travaux estimé à plus de 700 M€.

En 2024 : 386 projets soutenus, 12,5 M€ d'aides (rallonge de +1,5 M€) pour 85 M€ de travaux générés.

Modalités 2025

Possibilité de déposer 2 dossiers dont 1 au moins estampillé « environnement » en priorisant leurs projets. Maintien de l'aide aux petites communes de moins 150 habitants avec un seuil de dépenses abaissé à 5000€

Calendrier

- dépôt des dossiers avant le 31 décembre 2024
- attribution des subventions en mars 2025

Le Département intervient depuis de nombreuses années en faveur de l'environnement dans le cadre des AAP sur la rénovation énergétique des bâtiments, le traitement des déchets, l'eau, les énergies renouvelables et de récupération...

En 2024, les dossiers environnement représentent un tiers des dossiers et deux tiers du budget (7,1 M€)

- ➔ **C'est pour le Département une enveloppe de 11 M€**
 - 9,5 M€ au titre de l'AAP
 - 1,5 M€ pour les projets structurants (250 000 € pour chacun des six territoires)

RAPPORT 401

LECTURE PUBLIQUE

Dispositif Tadam dans les médiathèques, présentation du catalogue 2025 – 2026

Les bibliothèques ont évolué depuis les années 2010 en raison des nouvelles pratiques culturelles. Plus seulement des lieux de prêt de livres, elles sont aujourd'hui des tiers-lieux culturels vivants et inclusifs

Avec la Direction de la Lecture Publique et de l'Action Culturelle, le Département anime un réseau de 230 bibliothèques et points de lecture. En 2021, cette direction a imaginé le dispositif « Tadam ! » pour faire rayonner la culture en Saône-et-Loire, et particulièrement là où la bibliothèque est le seul équipement culturel

Les trois volets du dispositif « Tadam ! »

- ➔ Diffusion d'un catalogue (publication biannuelle) avec des propositions artistiques adaptées aux contraintes des bibliothèques (coût entre 300 et 1100€ environ)
- ➔ Prise en charge de 50% du coût du spectacle par le Département
- ➔ Accompagnement par la DLPAC pour le montage du projet

Bilan des 4 premières années de « Tadam ! »

- 2021-2022 : 13 spectacles
- 2023 -2024 : 19 spectacles

Projections 2025-2026

- ➔ Elargir l'accès à « Tadam ! » aux médiathèques des villes de plus de 10 000 habitants
- ➔ Mêmes conditions de gratuité et de catalogue
- ➔ Sélection de propositions artistiques élargie à de nouvelles formes (danse, arts plastiques)
- ➔ Compagnies de Saône-et-Loire en priorité



SÉCURITE / SECOURS

RAPPORT 306

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Aide au permis de conduire

Face aux difficultés de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires et pour inciter les jeunes sapeurs-pompiers à s'engager, **l'Assemblée départementale du 23 juin 2022 a adopté le principe d'un dispositif d'aide au financement du permis de conduire.**

Il s'agit de prendre en charge une partie du coût du permis de conduire (500 €) des jeunes sapeurs-pompiers en contrepartie d'un engagement comme sapeurs-pompiers volontaires. Le règlement d'intervention du Département a été révisé lors de la Commission permanente du 17 mai 2024 notamment concernant la date de passage du permis de conduire. La demande d'aide au permis de conduire est soumise à approbation de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire (UDSP71) et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La convention actuelle prenant fin au 31 décembre 2024, le Département approuve une nouvelle.

54 jeunes sapeurs-pompiers volontaires ont bénéficié de ce dispositif

Couplé à l'abaissement de l'âge de recrutement à 16 ans au lieu de 18 ans, ce dispositif a permis d'augmenter le nombre de recrutements puisque celui-ci est passé de 45 en 2022 à 90 en 2023.



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr